



La Gazette Royale

Périodique fondé en 1957 - Nouvelle série trimestrielle - Le numéro : 2,60 Euros - Abonnement : 9,15 Euros

De la consécration de la France

Personne n'ignore les demandes du Sacré-Cœur au Roi de France par l'intermédiaire de Ste Marguerite-Marie, de même que celles de Loublande, ou celles de la Ste Vierge à Fatima.

De quoi s'agit-il ?

Pour le Roi de France, en 1689, et pour Raymond Poincaré, plus tard, il s'agit de consacrer la France au Sacré-Cœur.

Dans le premier cas c'est le Royaume de France que son chef visible et légitime doit consacrer au Sacré-Cœur. Dans le second cas, c'est le Président de la République qui consacrant la France, en tant que chef d'État et non pas souverain légitime, fera disparaître la République pour retrouver la Monarchie très chrétienne.

A Fatima, la Ste Vierge demande que le Pape, en union avec tous les évêques du monde, consacre le monde et la Russie à son Cœur Immaculé.

La première remarque que l'on peut faire est que c'est uniquement celui qui a l'autorité temporelle sur le pays, ou l'autorité spirituelle sur le monde, qui doit faire cette consécration ; non pas n'importe quel chef de bande, de parti politique ou de mouvement !

Il faut donc avoir autorité (temporelle ou spirituelle) sur ce que l'on doit consacrer.

La deuxième remarque porte sur la consécration du monde faite par Jean Paul II. De nombreux prêtres et religieux reconnaissent que le Pape, n'ayant pas nommé la Russie, sa consécration ne répond pas à la demande de Fatima.

Il y a donc des conditions à respecter afin d'accomplir ce qui est demandé.

Ainsi, il ne nous appartient pas, à l'Union des Cercles Légitimistes de France, de prétendre consacrer la France au Sacré-Cœur ou à Ste Jehanne d'Arc. Nous n'avons aucune autorité pour le faire. Tout au plus pouvons-nous consacrer l'UCLF et **La Gazette Royale** ; ce que nous faisons

(Suite page 2)

Vive Dieu ! Vive le Roy !

(Suite de la page 1)

chaque année lors du pèlerinage légitimiste de Ste Anne d'Auray.

De même, aucun homme politique, chef de parti politique quel qu'il soit (à l'époque de la France chrétienne, sous la monarchie catholique, cela s'appellait un chef de bande), n'a compétence pour faire cette consécration. Qu'il la ferait, cela n'aurait aucune valeur ; si ce n'est de donner des gages à certaines classes d'électeurs qui auront alors bonne conscience de voter pour lui.

L'on ne peut pas regretter que le Pape n'ait pas nommément consacrer la Russie, et en même temps souhaiter, vouloir et prier pour qu'un chef de parti (fusse-t-il J.M. Le Pen), consacre la France sur laquelle il n'a aucune autorité temporelle.

La troisième remarque est de savoir si une consécration au Sacré-Cœur et au Cœur Immaculé de Marie est suffisante en elle-même.

A titre de bilan nous livrons à nos lecteurs (p. 16) les remarques d'Yves-Marie Adeline, paru dans Le Légitimiste n °185 du 7 octobre 1999, sur la gestion de la ville de Toulon par une municipalité F.N., consacrée au Sacré-Cœur.

Alors, soyons réalistes. La France ne se construit pas dans des élucubrations mystiques. La France se construit chaque jour par notre devoir d'état de français, fiers héritiers du Royaume de France.

H. Saclier de la Bâtie

Le Prince Louis à Paris

A l'occasion de la messe célébrée le 20 janvier dernier pour Louis XVI à Paris, Monseigneur le duc d'Anjou a tenu à être présent parmi les légitimistes fidèles « qui maintiennent depuis de longues années la flamme de la fidélité... » et parmi les nouveaux... « C'est un réconfort pour moi et un encouragement à poursuivre ce chemin qui me conduit vers mon pays, la France. »

« ... Notre premier devoir est un devoir de mémoire et de fidélité, fidélité aux valeurs et aux principes incarnés par une tradition vieille de mille cinq cents ans sur laquelle notre pays est construit. Et c'est la mission de l'Institut de la Maison de Bourbon que je tiens à remercier pour son inlassable activité et aussi pour ses récents succès. En effet, sous la conduite judicieuse –

ou efficace – du duc de Bauffremont, l'Institut :

- a obtenu le statut d'utilité publique,
- a pu acheter des bureaux, avenue de la Bourdonnais à Paris,
- ce qui lui a permis de doubler ses effectifs,
- et je peux vous l'annoncer dès aujourd'hui, l'Institut se prépare à ouvrir un bureau de représentation aux Etats-Unis que j'irai inaugurer en personne en mai.

Voilà autant de réalisations et de projets qui montrent, que la tradition que j'incarne est bien vivante.

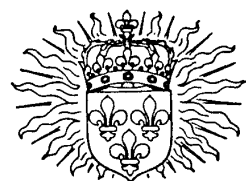
Mémoire et Fidélité, voilà deux mots importants.

Mais notre devoir ne s'arrête pas à la mémoire. Et si on ne peut construire l'avenir sans le respect des valeurs du passé, on ne peut pas non plus

le construire seulement de la mémoire... »

« ... Forts des valeurs dont nous sommes porteurs et que nous devons porter haut et avec fierté, nous devons prendre résolument notre part dans la construction et la rénovation de cette Europe et surtout, de cette France du 21^{ème} siècle.

Tel est le message d'espoir que je veux vous transmettre en ce début d'année. En vous plaçant tous sous la protection divine, que cette année apporte joie et prospérité dans vos familles et à notre chère France. »



Les difficultés de l'Europe de la défense

Oublions quelque peu les appels pressants du quotidien « *Le Monde* » en faveur d'une constitution européenne pour revenir à un des maillons faibles de ce que l'on nomme « *la construction européenne* », à savoir : l'Europe de la défense. C'est ce à quoi nous invite la lecture de la presse hexagonale depuis les attentats du 11 septembre 2001, de « *Libération* » au « *Figaro* », en passant par « *Les Echos* ».

Certes, les faiblesses de l'Europe de la défense étaient déjà patentes avant le 11 septembre. Le 19 décembre 1992, les Etats-membres de l'Union Européenne avaient adopté la Déclaration de Petersbourg, par laquelle ils s'engageaient seulement à une politique de maintien de la paix dans les zones troublées. Cette déclaration a servi à justifier l'implication de l'Ouest européen dans les Balkans, et aussi malheureusement, la réduction des budgets de défense. C'est ainsi que selon l'ouvrage de référence « *L'armée stratégique 2002* », les Etats-Unis d'Amérique consacrent annuellement quarante milliards de dollars US à la recherche et au développement militaire et les Etats européens membres de l'Alliance atlantique dans leur ensemble seulement neuf milliards. A l'exception du Royaume-Uni qui a augmenté son budget militaire, les Européens ont taillé drastiquement dans les sommes allouées à la défense de leurs territoires respectifs. Sans être bellicistes, demandons-nous jusqu'où peut aller l'aveuglement de l'Union européenne, qui veut vivre en paix sans vouloir pour autant assurer la dissuasion à l'encontre d'agresseurs éventuels. Les prouesses diplomatiques ne peuvent remplacer les gros

bataillons. Le rapprochement américano-russe consécutif au 11 septembre souligne à l'envi que l'Union européenne n'est qu'une immense Pologne, sans ligne de force et sans défense.

Le dernier exemple de la carence européenne en matière de défense nous a été fourni par l'affaire de l'avion de combat « *Joint Strike Fighter* » (JSF), qui doit être construit à 3.000 exemplaires jusqu'à 2040 et dont la construction est soutenue par un budget de 300 milliards de dollars US. Déjà, l'avionneur militaire britannique « *British Aerospace* » s'est engagé à participer à la réalisation de ce projet en collaboration avec la société américaine Lockheed Martin. « *Le Figaro* » pense que dans ces conditions, le Royaume-Uni dans son industrie de défense va être « *irremédiablement* » attiré par l'allié américain, alors même que ce même Royaume-Uni s'était engagé à construire un avion de combat européen, l'Eurofighter. Pour les journaux français, il ne fait pas de doute que le constructeur français Dassault, et avec lui la politique française, vont se trouver isolés sur le continent, d'autant plus que des pays comme la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie ou le Danemark veulent coopérer avec Lockheed Martin et l'administration américaine. Marcel Dassault doit réaliser l'avion de combat « *Rafale* ».

Si le sommet européen de Séville en juin prochain devrait concrétiser l'engagement de huit pays européens de construire l'Airbus militaire A 400-M, il semble qu'il s'agisse là pour les promoteurs du projet, dont l'on parle depuis plus de dix ans,

surtout d'une aventure industrielle. En effet, selon nos informations il apparaît que les Européens renâclent à doter l'organisme de coopération ad hoc en matière d'armement, c'est à dire l'OCCAR, de moyens suffisants.

Créé en 1995 par l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni, auxquels la Suède s'est jointe récemment, l'OCCAR a son siège sur les bords du Rhin, à Bonn. Il a pour vocation la coordination inter-étatique dans la recherche et la production d'armements. Sa bonne marche devrait être handicapée par plusieurs facteurs : l'attirance pour l'outre-Atlantique de l'industrie britannique, les aléas des données budgétaires allemandes, le goût que conservent certains milieux militaires français pour les alliances de revers, vers la Russie ou l'Asie, ce qui en définitive ne peut que déboucher sur une neutralisation de l'Europe centrale.

Ainsi, quel que soit l'optimisme de façade de certains hommes politiques quant à la mise sur pied d'une Europe de la défense, il faut croire que tant la Maison Blanche que le Kremlin, dans leur refus commun de voir surgir un pôle ouest-européen qui se tienne, ont encore de beaux jours devant eux. Seule une réactualisation de la Communauté Européenne de Défense (CED), torpillée par les gaullistes, les mendésistes et les communistes français sous la Quatrième République, permettrait à l'Europe de l'Ouest de se démarquer enfin des puissances tutélaires que sont pour elle les Etats-Unis et la Russie.

Pierre Campguilhem

Comme un lys au fil de l'eau

En l'espace d'une minute, à la télévision. Une publicité pour de la lingerie féminine, qui n'est rien de plus qu'un spot érotique de trente secondes, immédiatement suivi d'un autre film vantant les mérites d'une voiture, c'est-à-dire un *clip* de musique *techno* dont les deux seuls mots parlés seront en anglais. C'est tout. Parce que j'ai éteint la télévision. Il n'est pas particulièrement tard. Je suis persuadé qu'à la même seconde, dans ce pays, plusieurs centaines (plusieurs milliers ?) d'enfants viennent de voir la même chose. Et cela n'inquiète personne ? Vraiment ? Non. Sauf moi et quelques autres, dont la plupart ont ceci en commun qu'ils viennent de lire ces lignes. Et c'est cela, finalement, qui m'inquiète.

23 heures : tout va bien dans notre beau pays, finalement ! Un ami vient de m'apprendre, par téléphone, qu'aux USA les jeunes gens commencent à se faire tatouer sur le corps, en un *suprême effort* de dépersonnalisation, les *logos* de leurs marques préférées. Je n'y croyais pas. Encore plus fort ? Des marques comme Mc Donald sponsorisent des cantines scolaires où des télévisions diffusent aux enfants, pendant les repas, des émissions pour la jeunesse avec, entre les dessins animés, un *temps imposé* de publicités. Formidable. Il ne restera bientôt plus aux entreprises américaines qu'à sponsoriser des maternités, obligatoires pour les familles de leurs employés, où l'on marquera les enfants du logo de la marque directement à la naissance. Comme d'habitude, ce n'est pas nous qui aurions trouvé cela les premiers.

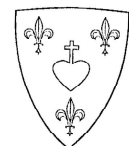
Gros débat, en ce moment, sur l'enjeu sécurité. Je suis forcé de le savoir car, lors de dîners, c'est souvent moi qui me fait tancer sur le sujet. On veut savoir ce que j'en pense, moi, que précède ma sulfureuse aura de « monarcho-catholique » - ou autrement dit, en terme « jeune », *de facto* - et notamment sur le principe de la peine de mort (« *Tu comprends, avec tes idées...* »). Quelles idées, puisque nous savons que le but de la manœuvre est de me faire dire ce que tout le monde pense ?

Aujourd'hui, j'irai plus loin. Je me suis en effet aperçu que lorsque, fichu pour fichu, je décide de m'amuser et donne un éclairage un peu plus violent à mes propos, je ne dis souvent que *la moitié* de ce que pensent réellement les bons *Gaucholibéraux-Démocrates* qui me font face, hypnotisés et frémissants - non pas d'indignation, mais de plaisir.

Car n'importe lequel d'entre nous, malgré toute sa bonne volonté, ne souhaitera jamais la mort que de criminels coupables, et encore, parce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement. Il est bien sûr que la seule vraie justice est celle de Dieu. Depuis que l'homme, avec son humilité habituelle, s'est cru capable de la rendre seul, son incapacité, pour ainsi dire « naturelle », à *juger lui-même à travers ses semblables* fait que le manque de justice dont souffre notre société se transforme peu à peu en une injustice à rebours dont l'humanité ne profite jamais et qui inquiétait déjà le psalmiste demandant à Dieu : « *Es-tu l'allié d'un tribunal de*

perdition / érigeant en loi le désordre ? / On s'attaque à la vie du juste, / et le sang innocent, on, le condamne. » (Ps. 94). Que l'on m'annonce demain que les détentions à perpétuité le seront désormais *réellement*, et on ne m'entendra plus jamais parler d'ôter la vie, avant Dieu, à l'une de ses créatures. Je ne suis pas sûr du tout que ce serait le cas des gens d'en face - qu'ils rétablissent la guillotine, et c'est reparti comme en 93 ! Cela ne peut jamais se passer autrement lorsqu'on ôte à l'être humain son origine divine. C'est souvent, lui dit-on, pour le rendre « libre », c'est toujours pour mieux le tuer. Pour tout, il faut se rendre à Dieu ; c'est ainsi, nous le savons, que « *Les affamés et assoiffés de justice seront rassasiés* » (Mt. 5) Amis, la France est, et doit demeurer, une terre catholique. Deux siècles de république ont tenté de substituer Marianne à Jeanne d'Arc, la catin parvenue à la Sainte fille de Dieu. Elle n'est arrivée qu'à un désastre, douloureusement constatable pour qui a l'innocence de vouloir comparer ce qui *fut* avec ce qui *est*. Mais lorsque, sur les ruines de la France, se restaurera - *et je vous le promets* - le règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ, par le retour de la Monarchie Légitime, la fille aînée de l'Eglise retrouvera sa vraie devise : *Honneur, Gloire et Liberté*, et un sourire qui est le plus beau du monde.

Mikaël Petit



De l'influence des Lumières sur l'historiographie catholique, ou l'impiété en histoire

(suite)

Si nous avons tant insisté⁽¹⁾ sur le danger qu'a représenté au XVIII^{ème} siècle le clan dévot quant à la destruction des institutions très-chrétiennes, de Fénelon à La Vauguyon, c'est non seulement parce que le clan a été une des causes principales de 1789 avec le rappel des parlements en 1774, mais aussi parce que ces idées se sont répandues dans le monde catholique au XIX^{ème} siècle avec un succès étonnant.

Comparez l'influence d'un Joseph de Maistre avec celle d'un Chateaubriand. Chateaubriand porté au pinacle est romantique, sentimental, vomit l'absolutisme. Catholique, il le reste sans doute. Mais comme Fénelon, et Montesquieu, il voit dans les institutions de la représentation populaire, du contrôle et du partage des pouvoirs ce qui se fait de mieux dans la droite ligne de notre passé ; au sujet de la Charte de 1815, n'écrit-il pas, dans cette déclaration au roi signée par 200 ultras : « *Nous adoptons entièrement les principes de la Charte constitutionnelle, la division des pouvoirs qu'elle a établie ; nous en maintiendrons l'esprit (...) comme le remplacement le plus raisonnable des anciennes*

institutions, libertés et franchises » ? Au - delà du simple fait que la Charte de 1815 n'établissait pas du tout la division des pouvoirs et qu'elle n'était pas constitutionnelle (cf. à ce sujet l'excellent ouvrage de S. Rials in « *Révolution et Contre-révolution au XIX^{ème} siècle* »), nous voyons dans cette phrase le résumé de toute l'idéologie politique du XVIII^{ème} siècle, et ses références à une histoire complètement déformée, adoptée par Hotmann, Jurieu, Saint-Simon, Fénelon et tutti quanti.

Malheureusement, Chateaubriand est le prototype des catholiques royalistes bientôt démocrates aux idées historiques aussi pieuses que révolutionnaires fondées sur une historiographie complètement déformée. Ainsi, Montmorency, le fondateur de la très ultramontaine et ultraroyaliste « *Congrégation des Chevaliers de la Foi* », voyait dans cette même Charte « *la plus belle chose du monde* », alors qu'elle mettait la révolution dans les institutions avant de la mettre dans les faits : 1830 le prouvera. De cette façon, les contre-révolutionnaires détruisent eux-mêmes ce règne Social de

Notre Seigneur Jésus-Christ qu'ils veulent restaurer en adoptant - faute à une pitié mal placée - la critique historique et les moyens politiques des dévots leurs prédécesseurs révolutionnaires. De plus en plus, ils honnissent l'absolutisme pour défendre la représentation populaire, alors qu'il s'agit d'idées issues des Lumières, justifiées aux yeux des catholiques par les clichés des livres de Fénelon. Louis Dimier s'exclame contre leurs divagations anti-absolutistes : « *Rien n'est moins selon le témoignage de l'histoire que d'imaginer les prétendues pratiques d'un pouvoir arbitraire appuyées d'un faux droit divin s'étalant au XVIII^{ème} siècle comme des nouveautés (...). Une certaine école se flatte de plaider la cause de la monarchie (...) moyennant le sacrifice de Richelieu et Louis XIV (...). Ces royalistes croient bien fondé de reprendre le mot célèbre de Mme de Staël : « Chez nous, c'est la liberté qui est ancienne et le despotisme qui est nouveau. » (...). On nous étale là-dessus une fierté populaire tenant tête au pouvoir royal, une attitude de bravache chevaleresque et pieux, tout un tableau de*

1) *La Gazette Royale* n° 88

Pensez à votre abonnement ou réabonnement.

mélodrame où le cortège complet des niaiseries révolutionnaires paraît affublé de l'oripeau gothique » ; rien n'exprime mieux que cette phrase l'erreur des catholiques imbus des idées politiques des Lumières (Montesquieu ...), les justifiant au nom d'un Moyen-Age revu et corrigé à dessein ; « niaiseries révolutionnaires » : c'est l'idée du peuple déléguant à son chef son autorité et la contrôlant ; « oripeau gothique » : ce sont les faits historiques faussés extraits du Haut Moyen-Age justifiant les niaiseries. C'est là le fait de bien des esprits : « Un auteur là-dessus a donné le ton (...). Cet auteur est M. Coquille, qui rédigea pendant trente ans des articles à l'Univers ». On peut y ajouter les noms de Sepet, Lecoy de la Marche, Léon Gauthier, Amédée Gabour : « ils se rattachent à l'école plus ancienne qui fleurit vers 1830 à l'ombre du catholicisme romantique, autour de Gerbet, Montalembert... ».

Car politique et histoire sont étroitement liées : c'est là d'ailleurs que se trouve l'explication de la formation si rapide après 1830 d'un parti démocrate catholique. En 1700, il y a « Télémaque ». En 1830 et en 1848, il y a « l'Avenir » et « l'Ere nouvelle ». On y trouve Lamennais, Lacordaire, de Coux, Guéranger, Gerbet, Salinis, d'Alzon, Rohrbacher, Montalembert : l'intelligentsia catholique, avec des historiens tels que l'abbé Darras, Mgr Fèvre. Tout ce monde-là pourrait faire siennes ces paroles de Louis Veillot : « La Révolution de 1789 et celle de 1830 ont été plus favorables que nuisibles à la cause de

l'Eglise... », ou d'Ozanam : « Ce que je sais d'histoire me donne lieu de croire que la démocratie est le terme naturel du progrès politique et que Dieu y mène le monde », ou du père d'Alzon : « Nous sommes républicains parce que le mouvement vers la démocratie ne se serait pas accéléré en Europe depuis un siècle sans la volonté de Dieu, et parce que la démocratie est l'application la plus rigoureuse des principes du christianisme ». Marc Sangnier n'innove pas avec le Sillon. Tous ces esprits pieux et faussés dénonçant l'absolutisme comme étant né au XVII^{ème} siècle d'un faux droit divin, défendent le retour aux siècles passés, à l'âge d'or du Moyen-Age où le peuple était « représenté » pour contrôler le pouvoir partagé : on coupe l'histoire de France en un « avant » et un « après » absolutisme. On juge les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles sur les divagations d'un Fénelon, d'un Saint-Simon et sur quantité d'écrits de la même veine ; cela jusqu'à écrire des ignominies infâmes contre certains rois (cf. à ce sujet Mgr Fève dans son « Histoire de l'Eglise »). On vomit Richelieu, on déforme les faits de cette époque de la même manière que l'on déforme ceux de l'époque mérovingienne pour justifier la représentation populaire, le tout à grand coup d'eau bénite et d'encens : la piété des sentiments remplace si avantageusement le travail intellectuel !

Les catholiques romantiques sont à l'origine de ce mépris professé à l'égard de Richelieu ; comme l'écrit L. Dollot : « L'authentique Richelieu, ministre des Affaires

Etrangères, comme ministre de l'Intérieur, apparaît bien différent de ce fourbe dominateur et cruel tel que l'ont peint les romantiques Hugo, Vigny, Dumas et la légende ». Il aurait pu ajouter Darras, Fèvre et tant d'autres, ultramontains ou non.

Certains poussent l'ignorance ou l'erreur jusqu'à affirmer que le nationalisme est issu de cette fausse notion du droit divin dont dérive la monarchie absolue : c'est exactement le contraire. Tous ceux qui estiment que le roi doit rendre compte de ses actions le font au nom de la nation dont il a reçu délégation, nation érigée du fait même à l'immanence, ouvrant la porte au nationalisme. Mais celui-ci est janséniste, protestant et dévot. La Monarchie absolue fait au contraire descendre l'autorité de Dieu sur le roi et du roi sur son peuple comme celle du père sur ses enfants. Nous en voulons pour preuve cette explication du « droit divin » donnée par le plus grand juriste que l'Ancien Régime ait connu et reconnu comme tel, celui qui réalisera une immense et bénéfique réforme du droit au XVIII^{ème} siècle, d'Aguesseau : « Il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais de puissance qui ne soit sortie du sein de Dieu même (...). C'est lui qui ayant formé les hommes pour la société a voulu que les membres dont elle serait composée fussent soumis à un pouvoir ; c'est de lui que le chef de chaque nation le tient... ». Si quelque illuminé extatique de ce XVIII^{ème} siècle, qui en a connu beaucoup, a pu écrire autre chose sur ce « droit divin » et quelque qu'ait pu être sa renommée, peu nous

importe : ce qui compte, c'est ce que cette notion représentait pour les chanceliers, d'Aguesseau, Lamoignon etc. ..., pour le roi lui-même dont ils étaient les ministres. Nous venons de voir dans l'explication sus citée que cette notion restait dans la plus parfaite orthodoxie.

C'est à partir de mensonges que le XIX^{ème} siècle a forgé cette coupure factice de l'Histoire de France en âge d'or (Moyen-Age et monarchie tempérée) et âge de fer (Ancien Régime et monarchie absolue), directement issue des officines fénelonniennes. Saint-Simon, le demi-fou, connaît des heures de gloire avec Chateaubriand au crépuscule de la Restauration. Louis XI représente sur le théâtre l'incarnation du fourbe cruel. Capefique reprend contre Richelieu tous les clichés du XIX^{ème} et du XVIII^{ème} siècles assaisonnés des pamphlets du XVII^{ème} : une référence en la matière. De Philippe le Bel à Louis XV, rien n'échappe à nos pieuses âmes fénelonniennes. A tel point que les royalistes les plus catholiques et les plus clairvoyants sont influencés par cette historiographie romantique dans une certaine mesure, et surtout par l'analyse politique qui en découle : nous en voulons pour preuve ce qu'écrivent ceux qui sont à juste titre considérés comme les plus grands royalistes du XIX^{ème} siècle : La Tour du Pin et le Comte de Chambord ; tous deux promettent le maintien de la représentation populaire pour contrôler le pouvoir au sein même de la monarchie très chrétienne à restaurer !

Louis Dimier constate en

1920 : « *Nous frémissons au nom du pouvoir absolu. Ce mot représente à nos yeux quelque chose d'exorbitant qu'on ne peut pas songer à défendre (...). Je parle des mieux disposés à cet égard* ».

Aujourd'hui encore nous voyons beaucoup de royalistes lire avec intérêt l'ouvrage de Bernard Basse intitulé « *La constitution de l'ancienne France* », pourtant inspiré des pires auteurs (Boulainvilliers, Fénelon, madame de Staël, Coquille, Terre-Rouge, Daniel Rops...)

Mais depuis Fénelon rien n'a vraiment changé : les intentions les plus pieuses sont aussi celles qui dissimulent les erreurs les plus nocives parce que les plus efficaces.

L'historiographie catholique au XIX^{ème} siècle est influencée par l'analyse politique des Lumières : elle a orienté profondément la critique historique chez les contre-révolutionnaires du XIX^{ème} siècle. A cet égard, Jean Dumont représente l'archétype des écrivains victimes de ces origines fénelonniennes, et sa renommée illustre malheureusement combien elle a pu s'ancrer dans les esprits les mieux disposés à l'égard des institutions très chrétiennes.

Or cette guerre à Richelieu, à Philippe le Bel, à Louis XIV ... (effectuée au nom des principes les plus respectables), si ancienne et si pieuse même qu'elle en acquiert le statut d'un catholicisme, cette guerre est éminemment nocive et impie.

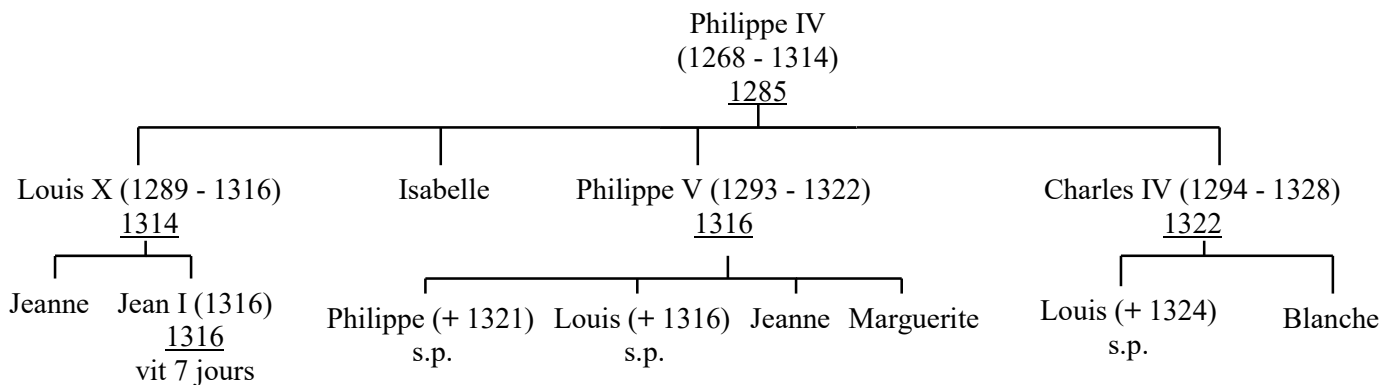
Nocive car elle n'éclaire pas le passé et ne prépare pas

l'avenir d'un authentique régime de Notre Seigneur Jésus-Christ puisqu'elle néglige les véritables causes politiques de l'échec catholique, ignorées au milieu d'un fatras de contresens et de contrevérités. Les errances de nos prédécesseurs catholiques du XIX^{ème} siècle recherchant pourtant le règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ sont là pour illustrer cette affirmation. Nos actuels Fénelon partant en guerre contre Louis XIV et Philippe le Bel ne sont dans la vérité que lorsqu'ils ne font pas d'histoire : affirmer : « *ne péchez plus sinon vous perdrez le pays* » n'est pas faire de l'histoire ni de la politique, mais du catéchisme, ce qui est tout autre chose. Descendus au niveau historique et politique, ils ne peuvent émerger des ornières creusées par Darras, Fèvre, Rohrbacher, Gauthier, Sepet, Lecoy de la Marche, Lamennais, Ozanam, Montalembert, Veuillot, de Caux, Salinis, Guéranger, d'Alzon, Cortès, Chateaubriand, Châtillon, La Vauguyon, Beauvilliers, Chevreuse, Fénelon...

Guerre impie enfin, car la piété concerne non seulement nos parents charnels, nos parents spirituels, nos parents intellectuels mais aussi nos parents politiques : nous sommes débiteurs envers ceux qui ont fait nos institutions très chrétiennes et notre pays catholique, et les insultes comme les calomnies qui peuvent leur être prodiguées sont à ce titre des impiétés.

Gédéon.

Les rois de France



Philippe V :

(1316 – 1322)

Dans les premières années de son règne, Philippe dut faire face à la révolte de vassaux turbulents qui lui contestèrent la succession au Trône. Philippe rassembla alors une assemblée de légistes qui firent ressortir que jamais les femmes n'avaient succédé au Trône de leurs pères (expression française : « en



France, les lys ne filent point ») de par l'onction du sacre, comparable au sacrement des clercs et donc réservé aux seuls mâles de la Maison de France. C'était la naissance de la « loi salique ».

Philippe se fait sacrer à Reims le 9 janvier 1317. Mais, les vassaux turbulents continuent à contester les droits de Philippe, voulant se libérer des freins imposés à leurs pouvoirs par les souverains capétiens : il obtiendra leur soumission dès avant la fin de

l'année 1317.

Philippe va perfectionner l'administration royale : il renforce l'administration financière ; il développe les milices qui sont au service du royaume ; il consulte les trois Etats du Royaume en sorte d'États Généraux. Il échouera malheureusement dans sa tentative d'unifier les poids et mesures.

A l'extérieur, Philippe met fin à la guerre de Flandre qui devient sans grand objet.

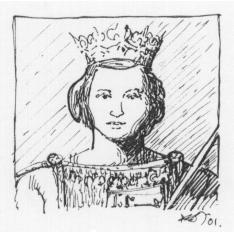


Charles IV :

(1322 - 1328)

Philippe V n'ayant laissé aucun mâle, c'est son frère, Charles qui lui succède, et cette fois sans opposition : « la loi salique » n'était plus contestée.

Comme ses prédécesseurs, Charles lutta contre l'usure et les usuriers : il fit confisquer les biens des financiers italiens qui étaient responsables du



grand endettement de ses sujets.

Il mena une politique extérieure active : face au danger anglais, il favorisa l'épouse d'Édouard d'Angleterre qui parvint à détrôner son mari et à faire couronner son fils Édouard III, lequel passa aussitôt un traité de paix avec Charles. Il reconquit la Guyenne qui était alors anglaise.

Il continua l'œuvre de renforcement de

l'administration royale : il dut, pour subvenir aux frais de fonctionnement de celle-ci, pratiquer une politique d'austérité assez impopulaire.

Charles, surnommé « Le Bel », s'éteignit en 1328, en laissant une France forte et respectée : seuls les ducs de Bourgogne, de Bretagne, et le comte de Flandre, continuaient à opposer une certaine résistance à la souveraineté du Roi de France.

Démocratie et autorité

Introduction

A l'heure où les élections présidentielles de 2002 se profilent à l'horizon, où les hommes politiques s'agitent et s'éclaboussent comme autant de crabes dans un panier, dans un ballet élégamment nommé campagne électorale, il est intéressant de se pencher un peu sur le ménage autorité/démocratie. Les médias emploient ce mot à toutes les sauces comme le rempart de la justice, de la paix contre toutes les tyrannies du monde et de l'histoire.

Au delà de la simple notion de gouvernement par le peuple, voyons comment ses pontifes définissent les rapports de la démocratie et de l'autorité : Les élus tiendraient leur pouvoir du choix de la majorité des individus réputés égaux entre eux et souverains d'eux-mêmes et qui ne font par le vote que choisir la personne à laquelle ils confient la mission de régler les rapports des individus entre eux. Le rôle de l'élu ne peut donc pas être de diriger les individus vers un bien commun, dont l'existence se trouve niée à la fois par l'origine et par le fonctionnement d'un tel système, mais uniquement d'établir le minimum de rapport sociaux permettant aux individus d'assouvir au maximum les passions particulières qui les animent dont ils sont seuls juges. En fait il n'y a donc pas d'autorité politique proprement dite, dont la définition soit de conduire les hommes sur la voie du bien

commun. Si nous admettons cette définition de la démocratie, qui est celle que nous donnent tous les théoriciens de la révolution, alors nous refusons d'admettre l'existence de ce régime en France depuis 1789, tout au plus lui accordons nous le rôle de façade trompeuse cachant une réalité institutionnelle totalement différente et méconnue de la majorité des gens. La raison de cette affirmation un peu abrupte réside dans le fait que l'autorité n'est pas seulement un bien pour l'homme, mais une nécessité de nature, assertion dont nous allons rappeler les principes, les catholiques ayant trop tendance à les oublier.

Étude des principes de l'autorité

Tout ce qui existe a des lois qui constituent l'existence et forment la législation que Dieu a mise dans chaque chose et dans chaque être en le créant. On ne peut pas supprimer une loi qui constitue, sans déconstituer la chose lésée. Cette législation divine s'appelle le droit naturel. Par exemple il est dans la nature de l'homme de manger et de penser. Supprimer la possibilité de remplir l'un de ces devoirs, et l'existence va cesser à plus ou moins long terme. Un homme se portera mal s'il a une alimentation déséquilibrée, ou s'il fait régulièrement la grève de la faim pour les sans papiers, car il ne respectera pas sa nature comme il le doit, mais il continuera à vivre n'ayant pas catégoriquement omis la loi

en question.

Une des lois de sa nature veut que l'homme soit un animal social et politique, ce qui explique que depuis la nuit des temps l'homme a toujours vécu en société. Supprimer la société détruit du même fait la vie humaine. L'homme a existé en même temps que la société et ne peut vivre sans elle, de même qu'il ne peut vivre sans manger. Or on ne peut pas parler de société politique sans parler de sa composante la plus importante **l'autorité**. Ces deux notions existent ensemble, l'autorité organisant la société en vue du bien commun. L'écriture sainte abonde de citations sur cette autorité nécessaire à l'homme car voulue par Dieu auteur de la nature : « *que tout homme soit soumis aux puissances supérieures car il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu* ». C'est ce qu'exprime le cardinal Bellarmin : « *le pouvoir vient directement de Dieu seul car il accompagne nécessairement la nature de l'homme. Il vient donc de celui qui a fait la nature de l'homme. Qu'ils le veuillent ou non ils doivent être régis par quelqu'un à moins de vouloir que le genre humain ne périsse.* »

« *Il faut bien avoir à l'esprit que les caractères de l'autorité qui sont liés à la nature humaine sont aussi immuables que cette même nature humaine.* »⁽¹⁾ De ces citations on retient la nécessité de l'autorité détenue par certains hommes qui la tiennent de Dieu

par la nature.

Le peuple ne peut donc pas déléguer une autorité qu'il n'a pas, à laquelle il se trouve soumis dès sa naissance, et qui n'en serait pas une si elle ne venait d'en haut. Il peut simplement la reconnaître. Cette indépendance de l'autorité vis à vis des personnes sur lesquelles elle s'exerce semble parfaitement logique quant on parle d'autorité en général : famille, armée. Mais elle est beaucoup plus difficile à percevoir à l'échelle du gouvernement d'un pays. Pourtant, un peuple ne peut pas plus choisir son autorité qu'un enfant son père. Les individus constatent qu'une personne détient l'autorité mais ne peuvent la choisir. Écoutons Bonald : « *Une loi ne ce fut ce que celle qui réglerait les formes à suivre pour faire la loi, un homme, ne fut-ce celui qui l'aurait proposé, aurait toujours précédé cette prétendue institution du pouvoir, et le peuple aurait obéi avant de se donner un maître.* »⁽⁷⁾ « *Même en des temps reculés comme celui de Clovis par exemple, le peuple ne joue absolument aucun rôle actif dans l'établissement du pouvoir : tout au plus est-il appelé pour reconnaître celui qui désormais exerce l'autorité.* »⁽¹⁾ Celui-ci la tire d'une notoriété qui s'est élaborée au cours du temps fruit de multiples facteurs sur lesquels le peuple ne peut pas intervenir.

Bonald exprime merveilleusement bien comment l'homme doit reconnaître l'autorité : « *la nature est la législation de Dieu, le temps est son mode*

d'expression », autrement dit l'autorité est voulue par Dieu et se manifeste aux hommes avec le temps.

Les pays ont pu se construire à proportion de ce que cette autorité, connue par le temps ou les faits, était respectée durablement sans destruction par les passions, jusqu'à former de véritables institutions dont la valeur et le respect ont toujours été à ces pays la condition de leur prospérité.

Certains vont alors penser que dans notre république la nature exprime un nouveau chef tous les 5 ans ! C'est oublier qu'une telle instabilité de l'autorité ne peut pas être le fait d'une société stabilisée (dans le mal, mais stabilisée tout de même) comme la nôtre ; cela est plutôt le fait des périodes chaotiques de l'histoire où l'autorité vagabonde n'assure plus au peuple une société assez solide pour le défendre.

Si actuellement la société se tient, c'est qu'il y a permanence d'une institution possédant l'autorité et qui en assure la stabilité au delà d'une démocratie qui nie l'existence de cette autorité. Cette institution existe bien, mais reste dans l'ombre de la façade grouillante et captivante d'une démocratie prétendant remettre le sort de l'autorité tous les 5 ans aux mains du peuple ce qui est impossible, ce que Léon XIII avait compris « *quant à la souveraineté du peuple... elle ne repose sur aucun fondement solide et ne saurait avoir assez de force pour garantir la sécurité publique et le maintien paisible de l'ordre.* »⁽²⁾ Actuellement il y a maintien de l'ordre, donc il y a une autre

institution que la démocratie pour en avoir la force.

C'est la raison de l'échec des entreprises des catholiques dans cette démocratie, même lorsque la France était catholique à 80 %. Les Catholiques depuis le XIX^{ème}, ont cru bonnement en l'arithmétique idéaliste d'une démocratie contre nature, ils ont mordu la poussière car la démocratie n'est pas et ne peut pas être une institution. Si cela était, le catholicisme serait depuis longtemps au plus haut échelon de la société et aurait par la voie d'un peuple majoritairement catholique fait de notre pays l'antichambre du paradis. Or qu'est-il devenu : l'antichambre de l'enfer.

Synthèse

La synthèse de notre histoire, malgré les tentatives des catholiques, est une constante évolution des composantes de la société vers le mal depuis 200 ans.

Qu'on ne s'y trompe pas, un cheminement aussi bien dirigé, des événements aussi bien orchestrés, le tout dans une parfaite unité d'objectif, ne sont pas l'effet du hasard, mais bien d'une institution qui, à travers quelques aléas certes, a détenu l'autorité sur la France et qui a donc pu lui faire suivre le chemin qu'un petit nombre d'hommes avait pensé et tracé.

Ils ont renversé l'autorité de droit divin, et effacé son souvenir. Cela fait, méthodiquement ils détruisent toutes les ramifications naturelles de la société lentement mises en place (ou protégées) par la monarchie comme les relais de son autorité et qui ont subsisté à sa

disparition : province, village, famille... Ils n'ont de cesse d'effacer tout signe visible d'autorité et de hiérarchie, car de même que Dieu est lumière, l'autorité, plus elle se voit, plus elle est de droit divin, plus elle est pour l'homme, qui en est avide, la source nécessaire de son équilibre. Dans l'obscurité ainsi créée par la suppression de toute autorité apparente, l'homme est isolé, désemparé, perdu et ceux qui œuvrent pour le mal peuvent faire peser sur ses épaules la chape de plomb d'une autorité aussi difficile à discerner qu'elle se rapproche de son but.

L'investissement par les catholiques de ces structures secrètes formant la véritable institution ne saurait non plus apporter une solution, **la fin** de cette institution étant d'établir le mal. Effectivement une institution a un ordre propre qui peut être plus ou moins apte à assurer le bien commun. Cette aptitude à assurer le bien commun est la légitimité, qui se divise en **légitimité naturelle et surnaturelle**. La légitimité naturelle étant la conformité de l'institution aux lois naturelles et la légitimité théologique sa conformité aux lois de l'Eglise⁽³⁾.

- Une institution ne pourra pas

être entièrement légitime si elle n'est pas catholique, mais le simple fait d'être exercée par des catholiques ne suffira pas à la rendre entièrement légitime, il lui faudra aussi la légitimité naturelle.^{(4) (8)}

- **Légitimité naturelle et surnaturelle se complètent**, la perfection de l'une des deux ne supprime absolument pas la nécessité de l'autre.

- Une institution illégitime sur le plan naturel est impropre à assurer le bien commun, elle ne peut qu'être la proie facile des plus mauvaises passions.

Les mots ne sont pas assez forts pour dire combien les relations de cause à effet qui unissent une institution illégitime sur le plan naturelle au désordre sont inéluctables. Les médias, la routine et le fait accompli persuadent les meilleurs que la république est le vecteur incontournable de toute action politique. Or on n'est jamais parvenu à l'ordre à partir du désordre ou d'une mécanique institutionnelle dont la fin presque physique est de produire le désordre. « *L'eau boue quant on la porte à 100°, il est donc illusoire de la porter à 100° et d'essayer de l'empêcher de bouillir.* »⁽⁵⁾ De même il est illusoire de vouloir arriver au bien commun à partir

de la république en France.

Il faut donc changer l'institution et rétablir celle que l'histoire nous indique comme étant la plus légitime, mais ne pas faire comme certain mouvement qui, voulant faire de la politique, se lance dans une vaste campagne de christianisation de notre société. Ceci est de l'apostolat, mais ce n'est pas de la politique. La politique en temps qu'étude des institutions ne se confond pas plus avec la religion que la légitimité naturelle avec la légitimité théologique. Les promoteurs de ce genre de mouvement ont si peu de notion politique qu'il n'admettent que du bout des lèvres et en théorie seulement que la monarchie est le meilleur régime en France, et préfèrent en pratique⁽⁶⁾ agir sur la démocratie prétendument plus en faveur dans les mentalités. Or le fondement de l'autorité n'étant ni dans les mentalités ni dans le peuple, en voulant malgré tout le croire par faiblesse et recherche du résultat immédiat, les catholiques se privent eux-mêmes de l'exercice de cette autorité et privent leurs idées (y compris religieuses) de la possibilité d'être appliquées.

Jean de Coëdro

Notes:

1) Gédéon "Pouvoir absolu et droit divin", p. 4.

2) Léon XIII : *Immortale Dei*, p. 21. Ed. Ste Jeanne d'Arc 1983.

3) Pour bien comprendre l'importance de la distinction entre légitimité naturelle et surnaturelle, il faut se reporter à l'étude de Faoude sur la légitimité, parue dans le numéro 79 de *La Gazette Royale*.

4) Nombreux sont les exemples historiques qui justifient cette affirmation : Garcia Moréno, Salazar, n'ont pas réussi à instaurer un gouvernement bon et stable, (la vertu est l'habitude d'un bien, à l'échelle d'un pays cette habitude est nécessairement de plusieurs siècles) car l'institution dans le cadre de laquelle ils sont arrivés au pouvoir, et au nom de laquelle ils l'ont exercé, n'était pas bonne, et leur haute valeur personnelle n'a pas modifier les caractères mauvais de ces institutions, qui ont donc continué à conduire le pays vers le mal, ce qui était la conséquence mécanique de leur ordre propre.

(Suite page 12)

(Suite de la page 11)

L'empire romain s'est écroulé un siècle après la conversion de Constantin et la déclaration de l'Eglise comme religion d'état par Théodose. Durant ce siècle, les empereurs se sont succédés sur le trône souvent par des guerres civiles et l'assassinat de leur prédécesseur. La durée moyenne des règnes fut de 5 ans !!! Effectivement, aucune règle autre que le hasard et la convoitise des puissants ne précisait la succession au trône ce qui est une absence de légitimité naturelle qui ne fut pas compensée par la légitimité théologique.

- (5) Il s'agit d'une citation approximative de Maurras dont nous ne sommes pas arrivés à retrouver les références.
- (6) Comme si la pratique ne devait pas rechercher l'application des bons principes.
- (7) Bonald cité par Gédéon dans "*Pouvoir absolu et droit divin*", p. 4.
- (8) Cf. la citation de Pie XII dans l'éditorial du numéro 88 de *La Gazette Royale*.



Appel urgent

L'UCLF, étant une association à but non lucratif, ne cherche donc à faire aucun profit. C'est pourquoi l'abonnement à *La Gazette Royale* est, et reste, modeste. Si nous arrivons à équilibrer notre budget, c'est grâce aux dons et aux abonnements de soutien nombreux que nous recevons.

Malgré toute notre bonne volonté, il ne nous est pas possible de vous remercier tous individuellement pour votre générosité. Aussi profitons-nous de ces colonnes pour vous exprimer notre reconnaissance et notre gratitude.

Il n'est pas non plus dans nos habitudes de quémander et de faire un appel financier

que nous souhaiterions le plus important possible. Cependant, nous sommes persuadés que vous comprenez qu'il nous est difficile de nous développer et de pouvoir continuer si nous n'investissons pas :

- dans une campagne de prospection, grâce aux abonnements que vous offrez,
- dans le renouvellement de notre matériel informatique ou de reproduction. En raison des déplacements fréquents du Directeur de la Publication, il devient nécessaire d'acquérir un **ordinateur portable**.

De même, il nous faut faire face à des charges nouvelles et non prévisibles. En ce moment nous devons procéder

au renouvellement du dépôt du titre : *La Gazette Royale*, et contrer, malheureusement, l'usurpation du Titre par les orléanistes. Ceci entraîne des frais que nous ne pouvons que difficilement supporter.

Aussi, nous lançons un appel pressant à tous ceux qui nous lisent, abonnés, non abonnés, lecteurs occasionnels.

Nous vous remercions par avance, de collecter des dons autour de vous et de les adresser au siège de l'UCLF (**château de Bonnezeaux, 49380 Thouarcé**), en précisant :

- Pour aider à conserver le Titre *La Gazette Royale*,
- Pour l'achat de matériel informatique.

Le Bureau de l'UCLF et toute l'équipe de La Gazette Royale vous en remercient par avance.

Quelques nouvelles d'actualité

Ce texte aurait dû paraître dans le n° 89 de *La Gazette Royale*. Des raisons techniques en ont empêché la publication.

Sur fond de luttes sociales pour les trente-cinq heures et de guerre en Afghanistan, l'actualité, en cette fin novembre 2001, est marquée par la pré-campagne présidentielle, le ralentissement de l'économie et l'abandon d'une diplomatie française efficace. A cela s'ajoute l'insécurité grandissante dans les villes françaises, thème que nos hommes politiques semblent avoir bien du mal à aborder réellement.

Baisse des investissements.

Selon « *Le Figaro Economie* », les investissements industriels en France reculeraient de quatre pour cent en 2002, après une hausse de trois pour cent en 2001. Il faut noter qu'en 1993, la baisse des investissements industriels avait été de 17 pour cent. En 1995, ce secteur avait enregistré une hausse de 10 pour cent. Ces données peuvent expliquer que le patronat français veuille prendre part activement à la campagne électorale française, et ce malgré la faveur dont jouirait M. Chevènement auprès d'une partie de ce patronat. 17.11.2001.

Union européenne.

En dépit de l'optimisme affiché par M. Günter Verheugen, commissaire européen à l'élargissement, devant le parlement de Strasbourg, les autorités de Bruxelles n'escomptent un premier élargissement de l'Union européenne que pour 2004 (au plus tôt). Ce fait, couplé à la faiblesse de l'Euro face au Dollar US, expliquerait que le budget communautaire serait en 2002 excédentaire de 2,9 milliards d'Euros. Selon le correspondant bruxellois de la « *Franckfurter Allgemeine Zeitung* », de nouveaux marathons agricoles ne seraient pas à exclure dans de telles conditions, tant la France pour des raisons électorales que l'Espagne, la Belgique, le Luxembourg et l'Irlande souhaitent que la somme

ainsi disponible soit affectée au soutien des prix agricoles. 30.10.2001.

Match France-Algérie.

Salué à l'avance par toute la presse comme un événement historique, le premier match France-Algérie de football depuis les accords d'Evian du 19 mars 1962 (qui ont entraîné l'indépendance de l'Algérie) a tourné court à la 74^{ème} minute de jeu. Alors que « *La Marseillaise* » a été copieusement huée durant toute la durée de la rencontre par les supporters de l'équipe d'Algérie, la pelouse du Stade de France a été envahie par une partie de ces supporters. Deux ministres, Elisabeth Guigou et Marie-Georges Buffet, qui assistaient à la rencontre, ont été personnellement touchées par des jets de projectiles sur la tribune officielle. Cela ne les a pas empêché de se produire le lendemain sur les écrans de télévision... Derrière ces manifestations de supporters de l'équipe d'Algérie, se profile la question de la « *double nationalité* » dont use si généreusement la Cinquième République et qui a été passée sous silence par les commentateurs les plus avertis. 06.10.2001.

Russie – Iran.

Les méandres de la politique française ne doivent pas faire oublier que la terre continue à tourner. C'est ainsi que le quotidien libéral américain paraissant à Paris « *International Herald Tribune* » s'inquiétait de l'accord militaire Moscou-Téhéran, signé fin septembre dernier. Les deux parties ont souligné à l'envi que cet accord militaire s'inscrivait dans le cadre de la lutte anti-terroriste. Il semble que la Fédération de Russie, qui d'après des déclarations antérieures du Président Poutine veut renforcer sa politique en direction de la Mer Caspienne, ait été toute contente de

trouver l'alibi de la lutte anti-terroriste. Selon le quotidien américain, le marché porterait sur trois cent millions de dollars US par an et permettrait à Moscou de livrer à l'Iran des biens de technologie militaire et nucléaire. Ainsi Téhéran deviendra dans un laps de temps de cinq ans le principal client militaire de la Russie, après la Chine et l'Inde. 03.10.2001.

Délinquance.

L'hebdomadaire « *Marianne* », qui se veut activement de gauche, a publié fin septembre dernier les statistiques relatives à la délinquance en France, dans un tableau comparatif entre le 1^{er} semestre 2001 et le 1^{er} semestre 2000. Tous services, c'est-à-dire gendarmerie nationale et police nationale, confondus, la hausse des faits constatés entre ces deux périodes est de 9,58 pour cent, dont 17,69 pour cent pour la gendarmerie nationale et 7,02 pour cent pour la police nationale.

Au total, pour le premier semestre 2001, 2 021 111 faits délictueux ont été constatés. Les vols sont en hausse de 9,83 pour cent et les crimes et délits contre personnes de 10,36 pour cent. Moins d'un quart de l'ensemble des faits constatés a été élucidé (501 663 en 2001). La délinquance des mineurs correspond pratiquement au quart du total de la délinquance constatée. Ainsi tout compte fait, il apparaît que les Français sont moins en sécurité sous le gouvernement socialiste, ce qui après la débâcle de la gauche aux dernières élections municipales devrait apporter de l'eau au moulin de la droite parlementaire, lors des élections législatives, qui suivront l'élection présidentielle. 17.09.2001.

Fait le 17.11.2001

P. C

UFUR : Messes pour la France et le Roi

Messes pour la France et le Roi, pour demander à Dieu que les demandes respectives du Cœur Sacré de Jésus et du Cœur Immaculé de Marie soient enfin réalisées ; seules issues pour le salut de l'Église, de la France et des âmes, comme nous l'ont redit maintes fois, les voyants de Paray-le-Monial, de Fatima, de la rue du Bac et de Loublande.

Une messe mensuelle est célébrée en l'honneur de Saint Michel Archange, protecteur et défenseur particulier de l'Église Catholique, de la France et de la Famille Royale, pour implorer sa protection dans ce combat décisif que mènent les puissances de l'Enfer.

Avril

Vendredi 15 : Région Parisienne.

Abbé Vignalou. Messe à 7h00. Monastère St Joseph, 33240 Vérac.

Samedi 6 : Révérend Père Avril. Messe à 11h00. Notre-Dame de Salérans, 05300 Salérans.

Abbé Bal-Pétre. Messe à 18h30. Vichy.

Mai

Vendredi 3 : Abbé Boubée. Messe à 7h15. séminaire Saint Curé d'Ars, 21150 Flavigny.

Abbé Rigault. Messe à 11h15. Le Parc, 86700 Romagne.

Samedi 4 : Abbé Godard. Heure non précisée. Séminaire St Curé d'Ars, 21150 Flavigny.

Abbé Verrier. Messe à 10h30. Prieuré Notre-Dame de Béthléem, 70160 Favernay.

Juin

Vendredi 7 : Révérend Père Prieur. Messe à 10h00. Couvent de la Haye aux Bonshommes, 49240 Avrillé.

Abbé Portier. Messe à 11h00. La Bergerette, 65100 Bartres.

Samedi 9 : Abbé Moulin. Messe à 18h00. Église Saint Grégoire des Minimes, 37000 Tours.

Révérend Père Pozzera. Messe à 11h00. Cours St Dominique du Camazou, 11270 Fanjeaux.

Messes en l'honneur de Saint Michel Archange

Vendredi 5 avril : Abbé Verrier. Messe à 10h30. Prieuré Notre-Dame de Béthléem, 70160

Vendredi 3 mai : Abbé Vignalou. Messe déportée au 27 mars. Messe à 7h00. Monastère St Joseph,

Vendredi 7 juin : Révérend Père Avril. Messe à 11h00. Notre Dame de Salérans, 05300 Salérans.

Pour faire célébrer ces messes, envoyez vos dons à :

UFUR
45530 Vitry aux Loges



La renaissance du droit romain en France

De plus en plus, en tous lieux, revient cette sempiternelle accusation : *Philippe le Bel et ses légistes ont repris le droit romain pour s'opposer au droit chrétien.*

Cette affirmation est totalement gratuite. C'est simplifier au maximum cette partie de l'histoire de France, et du coup, c'est tronquer l'histoire. Le plus grave est que cette affirmation occupe une place importante dans nos milieux « *bien pensant* ». La querelle peut paraître passéiste. Mais pourtant, si nous voulons restaurer une institution comme la monarchie française, il faut la défendre et faire oublier des images toutes faites sans fondement.

Pour prouver cette réaction, nous allons reprendre l'histoire de l'évolution juridique en France depuis la fin de l'empire romain. Cette étude historique (abrégée) est tirée de cours d'histoire du droit enseigné à l'université où l'Ancien Régime est présenté de manière bien plus objective que dans nos milieux catholiques.

476 marque la fin de l'empire romain d'Occident. La Gaule est sous la domination des différents rois barbares. Chaque peuple a sa loi propre. Toutefois, influencés par la civilisation romaine, quelques rois barbares donnent à leurs sujets gallo-romains une loi propre s'inspirant des lois romaines. Ainsi, Alain II fait rédiger en 506 le « *Bréviaires d'Alaric* », qui est un recueil de lois. Les Burgondes feront de

même. Les Francs ne le feront pas, mais au fur et à mesure de leurs victoires, ils maintiendront ces lois.

Peu à peu, avec l'effritement de l'autorité royale, et ce malgré le sursaut de l'empire carolingien, on applique machinalement un droit, des règles. La population va faire des choix dans ces règles, de nouvelles pratiques vont naître. Il n'y a plus de législateur. Seul subsiste le seigneur féodal, les coutumes apparaissent.

Dans certaines régions où le droit romain était très développé, comme dans le Midi, l'influence romaine était très forte, les coutumes s'inspirent du droit romain. Son influence reste importante et de nombreuses règles de droit romain persistent.

Au fil du temps, quelques spécialistes rédigent des coutumiers privés, des Chartes sont données aux villes.

Plus la civilisation avance, plus les problèmes nouveaux apparaissent. La preuve de l'existence d'une coutume apparaît. En même temps, l'autorité royale s'affermi. Elle devient la seule autorité capable d'écarter une mauvaise coutume. Le roi est l'arbitre, le gardien de la coutume. C'est d'ailleurs lui qui ordonnera la rédaction des coutumes (XV^{ème} siècle). Au XIII^{ème} siècle il intervient souvent pour écarter les mauvaises coutumes.

Dans l'empire d'Orient, l'empereur Justinien (527, 565) va ordonner une compilation de lois romaines. Il rédige un code

« *le code de Justinien* » en 529. En 533, publication du *Digestes* (recueil de lois), puis des *Instituts* (manuel pour étudier), enfin des *Novelles* (recueil des Constitutions Impériales). Le tout formera le *Corpus Juris Civilis*.

A la fin du XI^{ème} siècle, le Pape Grégoire VII (1073 – 1085) recherche des textes de droit canonique pour répondre à l'empereur Henri IV (querelle des Investitures). On pense que c'est en faisant ces recherches, qu'en Italie on retrouve les *Compilations* de Justinien.

Aussitôt, des universitaires qui sont le plus souvent des clercs, vont commenter, étudier, ces textes. Citons : Guillaume Durand, évêque de Mandé.

La plus célèbre université à étudier ces textes est celle de Bologne en Italie. En France, on compte Montpellier. Des commentateurs, comme Bartole, adoptent la méthode de St Thomas d'Aquin.

La perfection du droit romain frappe les juristes et répond au renouveau commercial. Toutefois, le roi de France reste méfiant car le droit romain est par définition le droit de l'empereur. Or, le Saint Empire Romain Germanique se considère comme le successeur des empereurs romains.

Le roi de France affirme qu'il est empereur en son royaume. Notamment Philippe Auguste (1180 – 1223) qui par la victoire de Bouvines s'impose à Othon IV en 1214.

Il demande pourtant au Pape Honorius III d'interdire l'enseignement du droit romain à l'Université de Paris. Celui-ci le fait dans une décrétale de 1219⁽¹⁾. A l'époque les universités sont sous l'autorité de l'Eglise. On voit le peu de fondement d'une affirmation : droit romain opposé à droit chrétien, puisque ce sont des clercs, dans des universités sous la tutelle de l'Eglise qui apprennent, enseignent ce droit romain.

Philippe III le Hardi en 1278 interdit aux avocats dans le Nord d'invoquer le droit romain contre la coutume.

St Louis déclare que le droit romain n'a pas force de loi en France.

Le droit coutumier persiste en France jusqu'à la Révolution. Malgré de nombreux essais de codification au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle. Les rois de France ont beaucoup favorisé la coutume.

Il faut reconnaître au droit romain une technique, une perfection remarquable. L'empire romain avait créé tous les principes de droit qui nous gouvernent encore

aujourd'hui, notamment dans le cadre du trafic aérien, etc....

En pratique le droit romain s'applique lorsque la coutume ne dit rien.

Pourquoi la controverse avec Philippe le Bel ? Tout vient de sa querelle avec le pape Boniface VIII. Deux caractères indomptables. Un Pape qui est aussi chef d'Etat, qui par son autorité, sa dignité, dispose de moyens de pression dans tous les pays chrétiens. Un mot de lui et le clergé peut résister à l'autorité royale.

L'Eglise connaît elle aussi une renaissance du droit canonique. Elle s'inspire du droit romain, améliorant certaines règles. Elle a été le rempart de la civilisation face aux barbares. Elle s'est beaucoup investie pour favoriser les princes chrétiens.

Pour le droit romain, il n'y a qu'un chef !

Le Pape, par son autorité spirituelle que personne ne conteste est au-dessus de tous. Mais, peut-il dans le domaine temporel s'imposer directement comme le chef, le princeps, l'empereur ?

D'un côté comme de l'autre les arguments se valent. A la

bulle *Unam Sanctam* qui n'est pas claire et manque de se contredire, Philippe le Bel répond par des affirmations un peu présomptueuses.

Toutefois, la bulle *Unam Sanctam*, unique en son genre, jamais reprise depuis, jamais formulée jusqu'ici, va trop loin. Son manque de clarté peut donner lieu à différentes interprétations.

L'histoire a tranché. Il est évident que la manière de faire de Philippe le Bel prête à la critique.

Il ressort de cette étude que des deux côtés, Eglise ou roi de France, on invoquait le droit romain indirectement ou directement. Tous les deux en sont les héritiers. Il n'y a pas opposition entre droit romain et droit chrétien. Car, jusqu'ici on n'a jamais parlé de droit chrétien : quel est-il ? Il faudrait le définir.

Dans un pays l'ensemble des règles peut être chrétien, conforme à la religion catholique, mais ces règles sont, comme nous l'avons vu, des règles romaines ou coutumières.

René de Surville

1) Cette interdiction ne sera abolie qu'avec l'Édit de St Germain en Laye (Louis XIV), pour permettre l'enseignement du droit français.

Bilan

Nous ne faisons que retranscrire ici la réponse qu'Yves-Marie Adeline, fit à un lecteur du *Légitimiste*. Cette réponse est parue dans le n° 185 du *Légitimiste* (22 rue Didot, 754014 Paris) du 7 octobre 1999.

« *Cher Monsieur, à vous lire, on dirait que c'est moi qui ai eu l'occasion de gouverner quatre villes. Reformulons, s'il vous plait, votre question dans le bon sens : qu'a fait le FN*

quand ses électeurs lui ont permis d'exercer un pouvoir ?

Prenez Toulon, 13^{ème} ville de France. Et parlons-en, de l'immigration ! Du temps de M. Trucy (UDF) il existait encore

certaines cités sans immigrés musulmans. Avec le FN, ce fut l'invasion, car l'adjoint chargé des HLM y trouva l'occasion d'abuser de jeunes femmes musulmanes en échange d'un

logement social pour la famille. Il est aujourd'hui incarcéré pour viol par personne ayant autorité...

Parlons culture. L'affaire Châteauvallon fut déclenchée par la bêtise de son directeur de gauche M. Paquet qui attaqua en premier le maire FN, M. Le Chevalier. S'il n'avait pas bougé, il serait encore directeur de ce festival. Il est heureusement parti, mais qu'est-ce que le maire a proposé à la place ? Rien. Car le FN n'a jamais eu d'idée culturelle. Les musées, les bibliothèques de cette grande ville n'ont pas changé. L'adjoint à la culture a plastronné parce qu'il a fait abonner la bibliothèque au quotidien Présent. Et ce fut tout ! Même la Fête de la Liberté du Livre fut créée par hasard, parce que les libraires toulonnais refusaient de continuer la fête traditionnelle avec un maire FN. Alors celui-ci appela en catastrophe des libraires, éditeurs et auteurs proches de ses idées. Sans cela il n'eût rien fait. D'ailleurs

cette fête n'aura plus lieu.

Parlons « mains propres et tête haute ». M. Trucy fut désavoué en 1995 parce qu'il était corrompu. Mais la justice s'intéresse aujourd'hui à un pot-de-vin de 8 millions de francs sous la gestion FN... Et d'autres affaires suivront.

Parlons de nos valeurs. Du temps où il y avait un député FN à l'Assemblée, je lui ai demandé de donner une conférence de presse au Palais-Bourbon avec le Dr Dor. Le Député me répondit qu'il ne fallait pas heurter l'électorat féminin. La droite piégée...

Parlons de Dieu. On se plaint des blasphémateurs de gauche, mais l'un des chanteurs païens vedettes du FN, appelé « docteur Merlin », blasphémait le nom de Notre-Seigneur dans des disques gravés à la SERP, société de M. Le Pen...

Je n'ai jamais lynché le FN, il s'est lynché lui-même. Ce sont M. Antony, ancien député européen FN, et M. Bompard, maire FN d'Orange, tous deux catholiques, qui ont contesté la

nouvelle ligne du parti sur la France multiculturelle et multiconfessionnelle préconisée en pleine élection européenne par M. Le Pen, puis approfondie à l'Université d'été du FN par trois hauts responsables de ce parti : M. Maréchal, protestant, président de FN-Jeunesse ; M. Ahmed Yahiaoui, musulman, conseiller régional FN, et M. Fahrid Smahi, musulman, conseiller régional FN. Je persiste : vous avez été abusé par des marchands d'illusions.

Je note enfin un mot dans votre dernière phrase : « Évidemment, je ne me réabonne pas ». Pourquoi cet « évidemment » ? Parce que j'ai critiqué le FN, vous n'avez plus envie d'être royaliste ? Ma chronique du 21 juillet déplorait en effet que certains parmi nous « mettaient leur royalisme au service du FN, ce qui est un comble, faisant passer le Prince après Le Pen ». En lisant votre lettre, comment voulez-vous que je retire mes propos ?

Yves-Marie Adeline

Le processus de communautarisation de l'Europe

Le phénomène de mondialisation à l'œuvre depuis plusieurs années semble susciter des réactions « identitaires » à l'échelle de la France et de l'Europe, réactions qui succèdent apparemment aux régionalismes classiques, caractérisés par la résistance à la très jacobine « République Une et Indivisible » 'tel que la chouannerie bretonne' ou tout simplement la conservation de la langue et des traditions des différentes provinces.

La contestation de ce phénomène est largement dictée par des impératifs légitimes tels que :

- La préservation du tissu social, menacé par la déstabilisation de secteurs économiques due à la globalisation des échanges.

- La protection de l'environnement menacé par la logique productiviste et par l'augmentation des flux.

- La sauvegarde de la culture nationale, menacée par

l'impérialisme de « l'Américan way of life ».

- Le déracinement provoqué par les déplacements de populations.

Pourtant, cette saine réaction se trouve pervertie d'une part, par des idéologies soixante-huitardes de type trotskiste ou libertaire, d'autre part, et cela fera particulièrement l'objet de notre propos, par l'exacerbation actuelle des mouvements dit « identitaires ».

Il est indéniable que les

identités régionales ont été injustement persécutées par l'idéologie égalitariste de la République française, alors même que la Monarchie avait longtemps permis de concilier les intérêts régionaux et intérêts nationaux.

Réaffirmé en 1930 par l'encyclique « *Quadragesimo Anno* », le principe de subsidiarité prôné par la doctrine sociale de l'Église montre la nécessité d'une complémentarité qui interdit d'opposer de manière dialectique, l'individu à la famille, la famille à la paroisse, la paroisse à la province et la province à la nation, car cela détruit les corps intermédiaires de la société et favorise un climat de conflits permanents qui est la tactique classique de la Révolution et du Communisme en particulier comme nous allons le voir à l'instant.

Car contrairement aux insurrections chouannes ou carlistes, les régionalismes contemporains en arrivent à remettre en cause, du moins la stabilité, sinon la raison d'être de la Nation au moins autant que la mondialisation et son relais européen ; et ce, alors même que certains problèmes agricoles notamment, devraient plutôt inciter à la solidarité entre nations et provinces, face à la doctrine mondialiste. Il est patent que ce phénomène paraît encouragé par la conception fédérale de l'Union Européenne, fonds structurelles à l'appui, vers laquelle évolue la République Française selon un procédé juridique et une politique d'immigration suicidaire.

Il s'ensuit un formidable risque de communautarisation à

l'échelle européenne, avec exacerbation des revendications identitaires selon des caractéristiques aussi primaires que floues comme des données ethniques. Dès l'origine de la France, le baptême de Clovis avait pallié cette dérive en permettant la fusion des identités franques, gauloises et latines ; par la suite, les rois de France surent maintenir cette mosaïque harmonieuse des différentes provinces grâce au ciment chrétien et au principe de subsidiarité des corps intermédiaires. (En clair, l'administration royale ne s'occupait pas de la manière par laquelle était stocké ou vendu le vin à Dijon. C'était l'affaire des corporations viticoles bourguignonnes, par exemple. Mais là n'est pas notre propos.)

Les revendications identitaires actuelles, assimilées hâtivement à des régionalismes, remettent dangereusement en cause un ordre que le système monarchique avait permis de sauvegarder des siècles durant. De plus, s'y ajoutent des revendications émanant de communautés d'origine et de culture exogènes qui se manifestent, dans le cadre des populations musulmanes, soit par l'affirmation exacerbée de leur identité religieuse, en témoigne l'affaire du foulard islamique, soit plus fréquemment par un phénomène d'acculturation et de crise identitaire due au déracinement qui se traduit aujourd'hui par les violences urbaines et la délinquance juvénile, favorisées ou du moins non sanctionnées par des responsables locaux (de

quartiers ou municipaux) issus de ces populations et élus par elles ; phénomène que l'on peut déjà observer en Seine Saint Denis ou au Mirail de Toulouse, mais aussi maintenant dans les petites villes de province... tout près de chez vous !

Il convient aussi d'évoquer le phénomène sectaire, dont l'état de rupture sociale est souvent une composante essentielle, mais le phénomène communautaire peut s'avérer beaucoup plus large que de simples manifestations ethniques ou religieuses : les minorités représentant des pratiques spécifiques, un pouvoir d'achat ou bien un poids électoral, comme les homosexuels, le caractérisent aussi.

En réalité, si la communautarisation se caractérise effectivement par des modes d'affrontements à la lisière entre l'aspect militaire et l'aspect policier, ou qu'il y ait tout lieu d'envisager une aggravation progressive du phénomène, elle passe essentiellement à l'heure actuelle par des luttes d'influences multiples et la revendication exponentielle de droits sociaux, selon la logique de la « *discrimination positive* ». On assiste d'ores et déjà à diverses luttes insidieuses pour le contrôle de divers échelons de la société, avec un fonctionnement en réseaux qui peut d'ailleurs utiliser les outils modernes de communication comme internet, ou sous la forme plus traditionnelle d'associations, qui n'en restent pas moins terriblement efficaces tel des groupes de pression du type ATTAC ou ACT UP.

Mais alors, quels sont vraiment les dangers du communautarisme ?

Ils touchent d'abord à l'ordre public à travers différents types de délinquance tels que le terrorisme (pas besoin, je pense de vous donner d'exemples récents...), le trafic de drogue, l'exacerbation sectaire ou les violences urbaines, alors même que la stabilité de l'Europe repose sur l'existence de nations historiquement ancrées telles que la France ou l'Espagne, respectueuses des identités régionales.

Ils impliquent aussi un relativisme culturel à travers l'affaiblissement de l'identité « *Catholique et Française* », via l'image péjorative, rétrograde, donnée à cette dernière, et la promotion, l'épanouissement de modèles et d'exemples décadents pour une jeunesse sans passé ni avenir, fabriqués par les médias, faisant de celle-ci une « *masse endoctrinée et corrompue d'intelligence médiocre, conformiste dans ses*

convictions » (*Maçonnerie et sectes secrètes* – Epiphanius - publication du Courrier de Rome- 1999 - page 55), futurs esclaves dociles et déjà consommateurs fidèles du Nouvel Ordre Mondial qui se met en place sous nos yeux.

Visant essentiellement l'État - nation, l'agression communautariste ne se cantonne pas, loin de-là, à une saine réaction contre la mondialisation et la libéralisation. Bien au contraire, force est de constater que les États-Unis d'Amérique cumulent communautarisme et libéralisme, se faisant les grands champions de la mondialisation.

Il semble que la primauté de l'individu qui caractérise le libéralisme s'applique désormais à la minorité identitaire ; cette inquiétude semble se confirmer par les récentes lois européennes allant dans ce sens. C'est ni plus ni moins que la Balkanisation programmée de la France et de l'Europe que Bruxelles est en train de réguler par cette

législation ; Monsieur Volkoff l'a très bien démontré à l'occasion de la guerre au Kosovo.

Quand aux firmes multinationales, leur intérêt est avant tout de briser le carcan de l'État-nation. Il est d'ailleurs significatif qu'elles se soient si bien adaptées au contexte de la décolonisation de l'Afrique, ce qui ranime les luttes tribales.

Le péril communautaire éludé, il importe d'adapter le combat monarchiste à cette nouvelle donnée :

L'existence de la France menacée et l'État affaibli, notre identité « *Catholique et Française* » sera opposée aux différentes communautés minoritaires qui la réduiront peu ou prou à l'état de minorité concurrente.

Dans ces conditions, le combat de demain devra prendre en compte le phénomène communautaire afin d'assurer la préservation et la consolidation de nos milieux de pensée.

Jean-Philippe Dubroca

Pie XII

La sortie du film AMEN (dont l'affiche blasphématoire, nouvel appel à l'amalgame, est réalisée par le photographe italien auteur des affiches Bennetton et autres clichés orduriers), est l'occasion, une nouvelle fois d'attaquer l'Église catholique. Aussi, nous vous communiquons une petite liste (établie par un

groupe de catholiques de Bordeaux, les *chevaliers du Sacré Cœur*), fort peu connue, non exhaustive, de réponses à toutes les accusations sur le silence de Pie XII pour condamner les crimes nazis :

- Pinhas Lapid, ancien consul d'Israël à Milan, historien, a prouvé que 860.000 Juifs ont été sauvés grâce à Pie XII.

- Le Grand Rabbine de Rome, Israele Zolli (1881-1956), s'est converti au Catholicisme et a, le 13 février 1945, pris le nom de baptême d'Eugenio en hommage au pape.

- Au décès de Pie XII, le 9 Octobre 1958, Golda Meir déclare « *pendant la décennie de terreur nazie,*

“Lisez, faites lire ce journal autour de vous”

quand notre peuple a subi un martyre terrible, la voix du pape s'est élevée pour condamner les persécuteurs et pour invoquer la pitié envers leurs victimes ».

- Peu après la guerre, Albert Einstein déclare que « l'Église catholique a été la seule à élever la voix contre l'assaut mené par Hitler contre la liberté ».
- Le 29 novembre 1944, une délégation de 70 rescapés

vient, au nom de la United Jewish Appeal, exprimer à Pie XII la reconnaissance des Juifs pour son action en leur faveur.

- En 1943, le commandant des S.S. de Rome ordonne au chef de la communauté israélite de fournir 50 kg d'or dans les 24 heures sous peine de déportation immédiate de 200 autres Juifs. La collecte n'ayant réuni que 35 kg d'or, le Grand Rabbin de Rome

reçoit du pape Pie XII les 15 kg manquants.

- Le 24 novembre 1938, le journal des S.S., "Das schwarze Korps", écrit que le cardinal Eugenio Pacelli s'est allié « à la cause de l'internationale juive et franc-maçonne » (sic).
- Hitler estime, quant à lui, que le Vatican est « le pire foyer de résistance » à ses plans.

Activités légitimistes

Forez légitimiste

Notre reconnaissance de royaliste et de Français va tout d'abord à la Vendée fidèle ainsi qu'à la Bretagne chouanne, et c'est tout à fait normal : Vendéens et chouans ont payé le plus lourd tribut de la Guerre Civile 1790 à 1832. Mais le reste du royaume s'est également soulevé (Lyon, Marseille, etc....) ne l'oublions pas. En ce qui nous concerne, le Lyonnais et les pays de Loire ont gardé l'empreinte de la légitimité.

Nous avons, à Saint-Etienne, la Cathédrale qui fut construite sur ordre de Charles X. Et à Montbrison, on garde en mémoire l'inoubliable procès des compagnons de la Duchesse de Berry⁽¹⁾ qui ridiculisa le chef de file des Orléanistes, Louis-Philippe prétendument roi des Français.

On sait que la Duchesse, à son arrivée en France en 1832, avait donné des ordres pour que ses partisans soulèvent la Provence, signal donné à l'insurrection prévue en

Vendée... Hélas, ce fut l'échec. Les chefs comparurent en justice. En janvier 1833, vingt responsables légitimistes⁽²⁾, parmi une population acquise à la cause pour laquelle ils avaient pris les armes, sont amenés au palais de justice de Montbrison.

Le procès s'ouvrira en février 1833. De nombreux avocats éminents, parmi eux Alexis de Tocqueville, se ruent à la barre pour défendre les accusés. Après dix-neuf jours très pénibles pour les royalistes, le jugement est prononcé sur un acquittement général... Le verdict triomphant est rendu le 15 mars à 16h45. Dans la salle d'audience, c'est du délire.

Les accusés deviennent les héros du jour. On se les arrache.

Le régime de Louis-Philippe a reçu un camouflet cinglant depuis la petite ville légitimiste de Montbrison à des centaines de kilomètres de la capitale parisienne.

Cercle Légitimiste

Duchesse de Berry

- (1) Le cercle édite les images mémentos de la Duchesse, selon le modèle qu'elle avait souhaité. Contactez M. Rochet à l'adresse suivante : 3 passage Dr Charcot. 42240 Unieux.
- (2) Parmi lesquels le Vicomte de Saint-Priest, Adolphe de Bourmont, le comte de Mesnard pair de France démissionnaire, ainsi que son fils, jeune officier qui prit part à la conquête d'Alger.

Dates à retenir :

Mai 2002 Journée légitimiste d'Issigeac :

Renseignement auprès de Madame Odile Gérard, Fondargent, 24560 Issigeac.

Du dimanche 21 juillet au vendredi 26 juillet 2002 :

Camp Chouan – UCLF et F.B.L.

C'est un camp de formation doctrinale, formation à la politique chrétienne.

Renseignements et inscriptions auprès de la FBL, B.P. 10307, 35703 Rennes cedex 7.

**Samedi 26 et dimanche 27
septembre 2002 :**

***90^{ème} Pèlerinage légitimiste de
Saint Anne d'Auray.***

(Renseignement auprès de la

FBL à l'adresse ci-dessus.)

Samedi 7 octobre 2002 :

Réunion des responsables de cercles et associations légitimistes à Paris.

**L'UCLF et La Gazette Royale
seront présents :**

1. à **Issigeac** au mois de mai,
2. à la **Journée Chouanne** de Chiré en Montreuil (86190) le 1^{er} septembre 2002,
3. au pèlerinage légitimiste de **Ste Anne d'Auray** les 26 et 27 septembre 2002.

Nos lectures

**Pages d'histoire, de Jeanne
d'Arc à Charles X**

(Yves Griffon, Éditions Sicre, 22 rue Didot, 75014 Paris).

Auteur du livre « *Charles X, roi méconnu* » dont la deuxième édition est parue en 1999, Yves Griffon publie ici un recueil de ses articles consacrés à l'histoire. Le titre l'indique, la période traitée est large : du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle, alors que le livre paraît bien mince. Mais ce n'est pas une histoire, seulement quelques faits précis de cette période qui sont mis en lumière par l'auteur. Ce sont surtout des faits controversés qui sont traités. L'étude réalisée permet ainsi de revoir rapidement les faits et leurs conséquences.

Ainsi, on ne cesse aujourd'hui dans les milieux catholiques de faire l'apologie du concordat de 1801 – 1802 entre Napoléon Bonaparte et le Pape Pie VII ; Yves Griffon remet les choses au point.

Il en est de même avec François I^{er} et Charles-Quint. L'on ne cesse aujourd'hui de nous rabattre les oreilles des louanges de Charles-Quint et de nous dénigrer François I^{er}. Ces personnes oublient le sac de Rome en 1527 organisé par le même Charles-Quint.

L'auteur s'inscrit ici dans la

ligne que se traçait Pierre Gaxotte lorsqu'il écrivit son ouvrage : « *Le siècle de Louis XV* ». Cet illustre historien, dans sa préface, attribue au XVIII^{ème} « *le goût insatiable du potin, du cancan, de l'historiette bien tournée, de l'anecdote légère et légèrement contée, du bon mot, de la médisance qui fait sourire.* » Il reproche par ailleurs au XIX^{ème} siècle d'avoir écrit l'histoire à travers les racontars qui pullulaient au XVIII^{ème}. Ainsi, par ces « *histoires légères* » on explique la Révolution : les faits des derniers Bourbons sont l'origine de la Révolution. « *Certains historiens nouèrent sur le même fil les gens, les choses, la guerre et la politique, de cette façon que la marche des idées semble accompagner exactement l'avilissement des mœurs, la décadence du royaume et l'abaissement de la monarchie. Il ne faut pas beaucoup de recherche, ni beaucoup de réflexion pour sentir ce qu'il y a d'arbitraire et de faux dans cette géométrie. Elle était plaisante néanmoins par l'excès de simplicité.* »

C'est contre les racontars, les déformations, l'ignorance ou l'excès de simplicité que s'élève l'ouvrage d'Yves

Griffon. Ouvrage indispensable à celui qui cherche rapidement à se souvenir de tel ou tel fait.

René de Surville

**Un prêtre vrai le Père André
(dans la tourmente de la
décolonisation et du Concile)**

(Éditions de Chiré, BP 1, 86190 Chiré en Montreuil).

Nous avons lu avec grand intérêt ce livre écrit par Claude Mouton-Raimbault et préfacé par le Père Marziac. Cet ouvrage de 526 pages est composé de nombreux courts chapitres, faciles à lire, et qui nous donnent l'essentiel de la vie du Père André, prêtre missionnaire (Martinique, Guinée, Algérie, Argentine) de l'ordre des Spiritains. A travers cette vie, nous découvrons, ou redécouvrons, les souffrances du prêtre devant la décolonisation (le refus de convertir les populations indigènes) et surtout de vivre cette révolution dans l'Église catholique, révolution issue du Concile.

Après avoir connu les terres lointaines et différents régimes politiques (comme le communisme de Sékou Touré en Guinée...) il quitte l'Argentine et revient en France, dans son Anjou natal. Là, il continue son œuvre

sacerdotale de prêtre catholique, de missionnaire, en ouvrant des lieux de culte ; en créant l'association *Noël Pinot* pour aider les prêtres fidèles à la Tradition catholique persécutés et laissés pour compte par leur évêque ; en publiant son bulletin *Introïbo* ; en ouvrant une école primaire catholique : *le Cours St Joseph* ; en fondant une œuvre pieuse : *Les Servantes du Divin Crucifié* en vue de la Gloire de Dieu, de leur sanctification, d'aider les âmes à s'élever et, particulièrement, d'être au service du Sacerdoce catholique.

Le Père André s'est éteint le

17 novembre 2000 à l'âge de 85 ans.

Nous pensons que la lecture de ce livre permettra à de nombreux lecteurs de comprendre un peu mieux cette crise de l'Église, et d'avoir un exemple de combat qui ne se contente pas que de la défensive, mais qui construit.



Vierges Franc-Comtoises (par un Franc-Comtois) :

(Éditions Camposiliennes – 25190 Chamesol ; 3^{ème} édition revue, augmentée, illustrée, reliée toile et dorée sur tranche).

Norbert Tournoux nous offre là une réédition remarquable tant par le contenu que par la forme.

C'est un plaisir pour le lecteur de se replonger dans les vies de ces cinquante vierges franc-comtoises.

L'auteur y a ajouté de nouvelles remarques, des tables plus nombreuses et des variations sur les sept vierges les moins connues.

Pour aider ce journal : abonnez-vous !

Si vous aimez ce journal, faites le lire et faites

« Vive le Christ qui est Roi des Francs ! »

(Sainte Jeanne d'Arc)

La Mission de la France – Fille aînée de l'Église.

***(cassette à commander au
Couvent de la Haye-aux-
Bonshommes, 49240 Avrillé)***

Cette cassette présente avec talent les principaux textes historiques sur la Mission divine de la France, fille aînée de l'Église, depuis Saint Rémi (496) jusqu'à saint Pie X (1904).

Contenu

- 1- Paroles de Saint Rémi à Clovis (496).
 - 2- Déposition de Sainte Jeanne d'Arc à son procès (1431).
 - 3- Témoignages de Jean Pacquerel, confesseur de Jeanne la Pucelle, et de Pierre Sala, écrivain.
 - 4- Sainte Jeanne d'Arc au roi Charles VII.
 - 5- Paroles du Sacré-Cœur à sainte Marguerite-Marie (1689).
 - 6- Testament de Louis XVI (1792).
 - 7- Allocution du pape Pie VI au consistoire (1793).
 - 8- Paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ à Sœur Marie Lastaste, religieuse du Sacré-Cœur (1843).
 - 9- Instruction pastorale de Mgr Pie, évêque de Poitiers, sur les malheurs de la France (1871).
 - 10- Allocution de Saint Pie X à des pèlerins français (1904).
- Acclamations carolingiennes.

Revue de presse

Les Notes Bleues de Bercy :

Le n° 221 (du 1^{er} au 15 janvier 2002), publie le texte de la conférence sur *la naissance du Franc*, que Jean Favier a donnée au Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, le 22 octobre 2001.

Les mêmes Notes publient dans le n° 222 l'étude de Guy Antoneti, professeur émérite à l'Université de Paris II, intitulée : *Du louis à l'assignat*.

Courrier de Rome (si si no)

(B.P. 156, 78001 Versailles cedex).

Au sommaire du n° 241, *Le jésuite Sorge se réjouit de ce dont il devrait s'affliger*, en déclarant : « *Je vous dirai qu'avec le Concile Vatican II*

nous avons tous salué avec joie la fin de la Chrétienté. » Concile ou conciliabule ? Réflexion sur l'invalidité possible de Vatican II (suite des précédents numéros).

La Blanche Hermine :

(F.B.L., BP 10307, 35703 Rennes cedex 7).

Dans son n° 28 de janvier – février 2002 : *l'État républicain en déliquescence, une relève à assurer par les monarchistes*. Pierre Valancony relate quelques faits de donateurs bretons répondant à la souscription pontificale lancée en 1867 pour aider financièrement l'armée au service de Pie IX, commandée par le général de La Moricière. La rubrique *La Bretagne catholique* est consacrée à

Notre-Dame-de-Toute-Aide à Querrien.

La Durbelière :

(J. L. Caffarel, BP 26, 77230 Dammartin en Goële).

Le n° 73 est en partie consacrée à Josyane Caffarel qui a été rappelée à Dieu le 31 décembre 2001. Ce numéro contient également la suite de *l'Histoire merveilleuse des Géants de la Vendée*, et nous invite à découvrir *trois sites de la mémoire et du recueillement* relatifs à Louis de Lescure.

Hommes et Métiers :

(S.P.M., 11 rue du Bel Air, 94230 Cachan).

Le n° 278 (janvier – février 2002) traite du principe de subsidiarité et de l'économie de proximité.

Livres reçus

Savoir et Servir :

(Mouvement de la Jeunesse Catholique de France, 28 rue Pernety, 75014 Paris).

Croisade, Inquisition, affaire Galilée, catharisme, esclavage, antisémitisme, guerres de religions, conquête du nouveau monde, seconde guerre mondiale, l'Église est bien souvent mise au banc des accusés du tribunal de l'histoire.

Pendant 2000 ans d'existence, Elle a du rester fidèle à sa mission d'« *enseigner toutes les nations* », tout en faisant face à différents contextes politiques, historiques et religieux.

Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de nous armer pour défendre l'Église, en particulier en nous formant sur ces sujets « sensibles » souvent mal connus : ce livre propose une synthèse approfondie et détaillée sur des thèmes à la fois historiques et doctrinaux.

Ce livre se veut une défense contre toutes les accusations dont l'Église est victime.

Un prêtre vrai. Le Père André (dans la tourmente de la décolonisation et du

Concile) :

(Éditions de Chiré, BP 1, 86190 Chiré en Montreuil) par Claude Mouton-Raimbault.

(Voir Notes de lectures)

L'ordonnance du 3 mars 1357 Les Valois dans la tourmente :

(Éditions Canope, 20 bd Gambetta, 63400 Chamalières), par Serge Savisky.

Cet ouvrage, thèse de doctorat en histoire du droit, permet une **c o m p r é h e n s i o n** de l'ordonnance du 3 mars 1357 en la situant dans son contexte historique.

Contrairement à nombre d'affirmations d'historiens qui voient dans ce texte l'amorce d'un nouveau régime politique, l'auteur démontre que ce texte n'a rien de révolutionnaire. Désordonné d'apparence, il

présente une grande cohérence : la recherche du Bien Commun. Il s'inscrit dans le grand courant réformateur

qui a pris naissance avec saint Louis.

L'auteur conclue par une comparaison riche

d'instructions, entre les principes et pratiques politiques de ce milieu du XIV^{ème} siècle et ceux de notre époque.

Carnet du jour



"Information non disponible"

Sommaire

<i>De la consécration de la France</i>	<i>p. 1</i>
<i>Le Prince Louis à Paris</i>	<i>p. 2</i>
<i>Les difficultés de l'Europe de la défense</i>	<i>p. 3</i>
<i>Comme un lys au fil de l'eau</i>	<i>p. 4</i>
<i>De l'influence des Lumières sur l'historiographie catholique (suite)</i>	<i>p. 5</i>
<i>Les rois de France</i>	<i>p. 8</i>
<i>Démocratie et autorité</i>	<i>p. 9</i>
<i>Appel urgent</i>	<i>p. 12</i>
<i>Quelques nouvelles d'actualité</i>	<i>p. 13</i>
<i>UFUR : messes pour la France et le Roi</i>	<i>p. 14</i>
<i>La renaissance du droit romain en France</i>	<i>p. 15</i>
<i>Bilan</i>	<i>p. 16</i>
<i>Le processus de communautarisation de l'Europe</i>	<i>p. 17</i>
<i>Pie XII</i>	<i>p. 19</i>
<i>Activités légitimistes</i>	<i>p. 20</i>
<i>Nos lectures</i>	<i>p. 21</i>
<i>Vive le Christ qui est roi de France</i>	<i>p. 22</i>
<i>Revue de presse</i>	<i>p. 23</i>
<i>Livres reçus</i>	<i>p. 23</i>
<i>Carnet du jour</i>	<i>p. 24</i>

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Chacun peut connaître la date d'échéance par l'étiquette adresse sur laquelle figurent l'année et le mois ; exemple : 2002/03 signifie que cet abonnement est terminé en mars 2002.

Si toutefois vous constatez une erreur quant à la date d'échéance, vous nous rendriez service en nous la signalant.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,

M. Hugues Saclier de la Bâtie

Château de Bonnezeaux

49380 Thouarcé.

Tél. : 02.41.54.16.89

Abonnement normal : 9,15 €uros

Abonnement étranger : 10,65 €uros

Abonnement de soutien : 18,30 €uros

C.C.P. La Source 747 47 M

Imprimé par : association Union des Cercles Légitimistes de France.

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie.

Président : Hugues Saclier de la Bâtie.

Responsable de la rédaction : Ch. de Russon.

Vice-président : Pierre Coëtquen.

UCLF : Château de Bonnezeaux, 49380 Thouarcé.

Dépôt légal : mars 2002

courriel : uclf.@worldonline.fr

site : www.uclf.net